



L'Echo Marcellinois

SOMMAIRE

L'école

Retour sur les
festivités

Travaux de voirie

Travaux en cours

Élection syndicale
TPE

Projet
d'Aménagement et de
Développement
Durable

Informations

Naissances

Comptes rendus



www.st-marcellin-vaion.fr

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie Publique

Notre Ecole



Les 18 élèves de notre école sont rentrés lundi 02 septembre, très heureux de retrouver les copains et copines, mais curieux de faire la connaissance de leur nouvelle enseignante, Madame PENONE Augustine, qui a la charge de la classe unique avec Karine Benoit l'Atsem.

L'effectif des élèves par niveau est : 3 PS - 2 MS - 4 GS - 4 CP - 5 CE1

Le Crestet ont aussi 18 élèves : 6 CE2 - 11 CM1 - 1 CM2

A noter que l'accueil périscolaire du matin et soir se fait désormais dans la salle de classe libérée au lieu de la cantine, Manu Lomppez directeur du CLAE et les élèves sont contents d'avoir ce lieu qui leur est réservé.

M. le Maire et son adjointe sont venus les accueillir et leur souhaiter une bonne année scolaire."

Nouveau cahier de texte

Rappel de la démarche :

- C'est la 15ème année que la Communauté de communes Vaison Ventoux édite un cahier de textes
- Il est offert aux écoliers scolarisés du CP au CM2, soit 840 élèves cette année.
-

Cette initiative permet aux enfants de l'intercommunalité d'avoir un cahier pratique pour l'école. Mais il permet aussi de sensibiliser les plus jeunes à de nombreux sujets : le respect de l'environnement, les précautions à prendre avec les écrans, le bien-vivre ensemble...

Pour évoquer tous ces sujets importants qui permettent d'accompagner nos enfants à devenir les citoyens de demain, un personnage « mascotte » a été créée avec un illustrateur :

la loutre Eau-Vive, qui donne des conseils, des astuces et des informations aux enfants.



Un été festif et des projets en plein essor à Saint-Marcellin

Cet été, Saint-Marcellin a vibré au rythme des festivités, soigneusement organisées par notre dynamique comité des fêtes.

Parmi les moments forts, nous avons eu la March'inoise, le vide-grenier (en partenariat avec le team Vasio pour une exposition de voitures anciennes), une représentation théâtrale de "Il court, il court le Feydeau" (en collaboration avec le parc du Ventoux), la fête du village et le traditionnel repas de la chasse, qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance conviviale.

En parallèle de ces événements, la municipalité a poursuivi son travail pour améliorer la sécurité des routes avec plusieurs travaux de mise en conformité effectués tout au long de l'été.

Les travaux continuent également en contrebas de la place du village, où un nouveau parking pratique et bien pensé est en cours de réalisation, conçu pour répondre aux besoins de la communauté.

A cela nous poursuivons notre engagement en faveur de l'environnement avec l'installation de dispositifs écologiques, notamment de cuve de récupération d'eau de pluie.

Cette cuve de 100 000 l d'eau permettra d'irriguer une nouvelle végétation typiquement provençale, qui embellira davantage notre village.

De plus, ces espaces verts accompagneront parfaitement le nouveau terrain de boules, destiné à renforcer la convivialité entre habitants.

En bref, Saint-Marcellin est en pleine transformation, et ce n'est que le début !

D.Morales











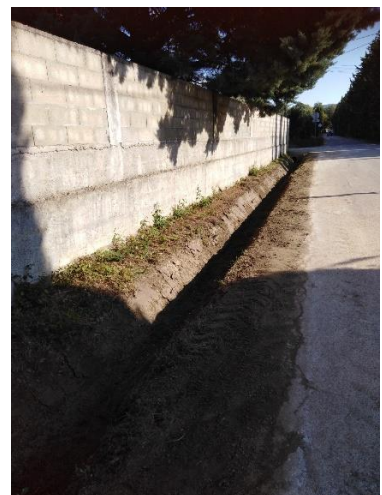


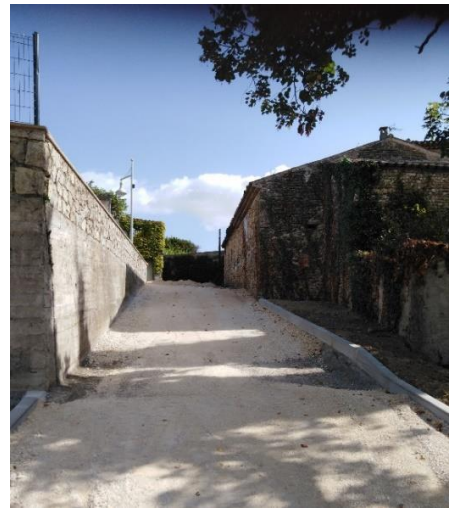
Samedi 24 aout, après 7h de cuisson, 80 personnes ont eu le plaisir de déguster 2 sangliers préparés par les chasseurs de st Marcellin, un grand merci aux participants ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien.





Cet été nos employés municipaux n'étaient pas en vacances au programme: curage de fossé, peinture des balustrades en bois, signalisation au sol rénové, quelques travaux de déménagement pour l'école et la garderie.







Élection syndicale TPE : votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits.

Vous êtes salarié d'une très petite entreprise (entreprise de moins de 11 salariés) ou employé à domicile ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez pour le syndicat qui vous représentera.

Qui peut voter ?

Vous pouvez voter :

- si vous étiez, en décembre 2023, salarié en CDI, CDD ou contrat d'apprentissage dans une entreprise de moins de 11 salariés, ou employé à domicile ;
- si vous avez 16 ans révolus au 25 novembre 2024 quelle que soit votre nationalité.

Comment savoir si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale ?

Rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr, cliquez sur « Recherche Liste électorale » dans la rubrique « Liste électorale » et vérifiez si vous êtes bien inscrit en suivant les indications. Si vous n'êtes pas inscrit, mais que vous respectez les conditions ci-dessus : vous pouvez faire une demande d'inscription avant le 27 septembre 2024.

Pourquoi voter ?

Choisir une organisation syndicale : c'est utile !

Pour être mieux représenté pour négocier votre convention collective (salaires, primes, temps de travail, congés, formations, conditions de travail, etc.), ainsi que dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) qui vous informent et vous conseillent sur vos droits. Pour être mieux conseillé sur vos droits, en tant que salarié d'une très petite entreprise ou employé à domicile, sur les évolutions qui concernent votre branche professionnelle et sur les démarches à effectuer auprès de votre employeur.

Pour être défendu au sein des conseils de prud'hommes.

Comment voter ?

Dès maintenant :

Accédez à votre espace électeur sur le site election-tpe.travail.gouv.fr pour :

- vérifier et mettre à jour vos données sur la liste électorale ;
- consulter les programmes des organisations syndicales ;
- vous inscrire à la lettre d'information pour être prévenu des dates clefs du scrutin.

À partir du 25 novembre et jusqu'au 9 décembre :

- votez en ligne sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ou par courrier grâce au bulletin papier et à l'enveloppe préaffranchie reçus par courrier en novembre

Vous n'avez pas reçu de courrier en novembre ?

- Vérifiez vos informations personnelles (notamment votre adresse postale) en vous connectant à votre espace salarié/électeur, sur le site election-tpe.travail.gouv.fr
- Contactez l'assistance téléphonique au 09 70 82 15 70*

* : Service disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h hors jours fériés, horaires France métropolitaine. Numéro non surtaxé, tarif d'un appel local.

Le 19 décembre, les résultats de l'élection seront disponibles sur le site election-tpe.travail.gouv.fr

Du 25 novembre au 9 décembre : votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits !
C'est simple, rapide et confidentiel !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur election-tpe.travail.gouv.fr

Naissances



Basile, Jacques CORREARD BARNIER
né le 7 juin 2024 à Carpentras

Félicitations à Justine et Charlie les heureux parents

Sabrina et Charly sont heureux de vous annoncer la naissance de

Matteo, Jean-Marie, Alain
GUGLIELMELLA
né le 28 juillet 2024 à Carpentras





Gérard RAINERI
Maire

EXPOSITION PUBLIQUE

Révision du POS en PLU St Marcellin-lès-Vaison

DU 14 AU 31 OCTOBRE 2024

Sur le parvis de la mairie au 51 rue de la Magdelaine

Un registre « PLU » sera à votre disposition en mairie durant les
horaires d'ouverture,

Mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 13h00

Afin de recueillir vos remarques



PLU

Saint Marcellin lès Vaison

1

CONTENU ET ÉTAPES DE LA PROCEDURE

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme communal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il ne se contente pas de fixer des zones de constructibilité et des règles qui s'y appliquent. Le PLU définit un véritable projet de territoire inscrit dans un cadre de référence, celui du développement durable et de la lutte contre la consommation de terres naturelles et agricoles.

Le PLU de Saint Marcellin lès Vaison doit prendre en compte les orientations des documents cadres de rang supérieur (Intercommunalité, Régions, lois nationales) et il doit notamment être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Vaison Ventoux approuvé le 14 avril 2021.

Les étapes de la procédure

Par délibération du Conseil Municipal de Saint Marcellin lès Vaison, les élus ont lancé la révision du POS de la commune en Plan Local d'Urbanisme. Un 1er projet de PLU a été arrêté en Conseil Municipal le 2 avril 2019. Ce document a été transmis aux Personnes Publiques Associées (Préfecture du Vaucluse, Chambres consulaires, Parc...) pour consultation.

Au regard des avis formulés par Personnes Publiques Associées, de la nécessité de mettre les documents en compatibilité avec le SCoT Vaison Ventoux, les élus de Saint Marcellin lès Vaison ont décidé de retravailler sur les pièces du PLU.

Les pièces du PLU

- 1 Le Rapport de Présentation**
Il expose le diagnostic, les enjeux communaux et la justification du projet global et des dispositions réglementaires mises en oeuvre
Il comprend également une évaluation environnementale
- 2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
Il exprime le projet stratégique communal.
Il fixe les objectifs communaux pour les 10 ans à venir
- 3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation fixent des objectifs particuliers pour les sites à aménager et à développer.
- 4 Le règlement écrit et le règlement graphique (plan de zonage)**
Le règlement et le zonage définissent les zones et leurs vocations (urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles), et précisent le droit du sol sur chaque terrain
- 5 Les annexes**
Elles comprennent les éléments d'informations et de prescriptions générales sur le territoire communal

La concertation publique

La concertation se déroule tout au long des phases d'études du PLU. Elle permet aux habitants de s'informer sur l'avancement de la démarche, d'exprimer leur avis sur le projet, et de formuler leurs remarques.

Plusieurs modalités d'information et de concertation sont organisées depuis le lancement de la procédure :



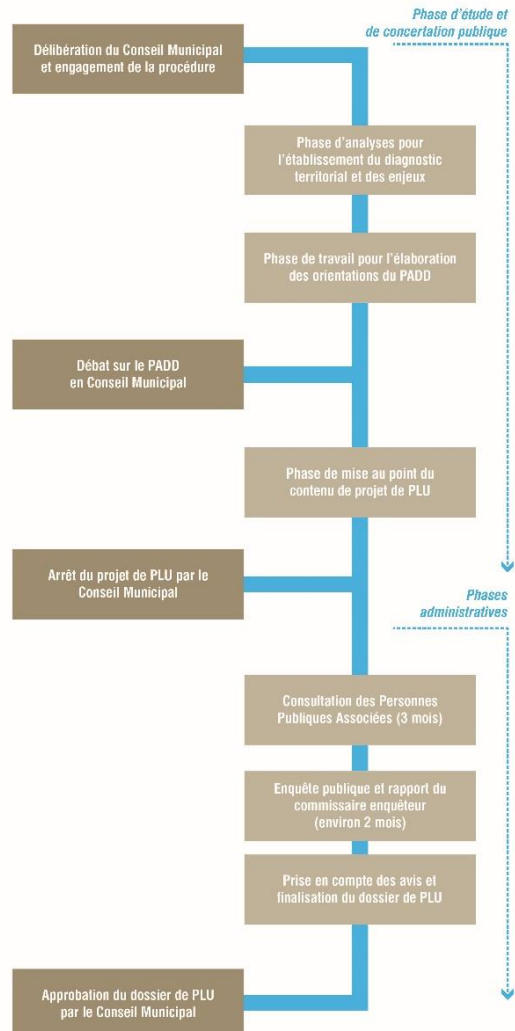
Des réunions publiques de présentation ont été organisées durant la procédure



Un registre est ouvert en Mairie pour exprimer vos remarques



Une exposition de panneaux explicatifs vous est proposée





PLU

Saint Marcellin lès Vaison

3

LE REGLEMENT ET LE ZONAGE

Legende des prescriptions réglementaires

- Déclassement de zones en zone
- Parcelle soumise à servitudes d'usage agricole
- Bâtiments pouvant bénéficier de dispositions de zone A ou N
- Zones d'écarts de 1000 à 1500 m de la CLU
- Emplacements réservés (L.101-43 de CLU)
- Espace Scène Classée (L.110-1 de CLU)
- Zone c et sa portée (L'art. 10 - règlement du Risque Inondation (RPI1)
- Zone c - voirie (Règlement Préventif des Risques Inondation (RPI1))
- Périmètre des Crues de Crues d'Aménagement et de l'Occupation Sable (L.110-6 et L.110-7 de CLU)
- Zone rurale protégée (L.101-53 de CLU)
- Risques sismiques
- Risques catastrophes

Les zones du PLU

- UA** zone d'habitat où les logements sont des habitations de confort ou de luxe, le niveau de logements est 1
- UB** zone d'habitat à vocation d'habitat individuel
- TAU** zone à urbaniser par zone d'habitat individuel (zone réglementaire pour les zones)
- A** zone agricole
- Ap** zone agricole protégée
- N** zone naturelle
- NL** zone naturelle à vocation naturelle

Liste des emplacements réservés du PLU (articles L.101-43 - 44 du code de l'urbanisme)

- ① Sites et emplacements de réseaux et ouvrages communaux
- ② Sites et emplacements de sites et ouvrages communaux
- ③ Sites et emplacements de sites et ouvrages communaux de la commune et de la commune de la commune
- ④ Sites et emplacements de sites et ouvrages communaux
- ⑤ Sites et emplacements de sites et ouvrages communaux





PLU

Saint Marcellin lès Vaison

4

L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

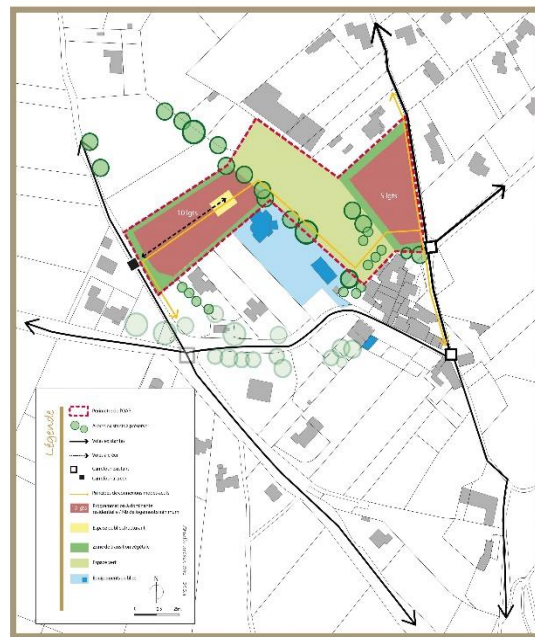
L'OAP «Centre Bourg»

Le site objet de la présente Orientation d'Aménagement et de Programmation se situe sur le centre bourg de Saint Marcellin. Il s'agit d'un ensemble de parcelles situées entre le Chemin de la Chapelle et le Chemin du Puits. Il s'agit d'un espace non bâti constituant une frange nord du centre-bourg. L'emprise de l'OAP représente une surface de 1,2 hectares.

L'aménagement du site vise à composer un nouveau quartier résidentiel dans le prolongement direct du bourg-centre de Saint-Marcellin. Ce quartier résidentiel s'articulera autour d'un espace vert structurant. Sa composition urbaine visera à bien insérer l'ensemble des aménagements dans le site afin de prendre en compte les qualités paysagères existantes et de proposer aux habitants un cadre de vie qualitatif. Il s'agira également de structurer les relations ville-nature : d'une part, en qualifiant la frange ouest du quartier et en traitant le talus en surplomb du chemin de la Chapelle, d'autre part en aménageant un espace vert public en cœur de quartier, au droit du centre bourg historique.



Localisation & périmètre de l'OAP Centre Bourg



Principes d'aménagement de l'OAP Centre Bourg

Les principes d'aménagement & de programmation

L'opération sur le foncier du Chemin de la Chapelle développera une mixité de formes urbaines composée :

- ➔ À hauteur de 50% minimum par des logements collectifs ou intermédiaires : il s'agit de logements superposés en R+1 organisés autour d'espaces communs (collectifs) ou des accès individualisés (intermédiaires). Ces logements seront dédiés à une offre locative favorable au maintien des équipements communaux ;
- ➔ À hauteur de 50% maximum de logements individuels accolés par le garage : il s'agit de maisons individuelles accolés sur une façade seulement.

L'opération sur le foncier du Chemin du Puits proposera :

- ➔ des logements groupés accolés sur deux limites afin de développer une façade urbaine le long du chemin du Puits en raisonnant avec les formes urbaines historiques du centre.

Les opérations bâties seront desservies depuis le Chemin de la Chapelle et le Chemin du Puits. Un cheminement dédié aux modes actifs sera aménagé afin de relier les deux opérations bâties à travers l'espace vert central. L'aménagement du quartier sera également réfléchi pour maximiser les connexions avec le centre bourg et le groupe scolaire.

L'OAP programme la réalisation d'environ 15 logements répartis sur 2 tenements fonciers du centre bourg (10 logements sur le foncier desservi par le Chemin de la Chapelle et 5 logements sur le foncier du Chemin du Puits. La densité minimale de ces 2 tenements fonciers sera de 20 logements à l'hectare.

La programmation de cette opération devra dédier à minima 50% du nombre total de logements à la production de logements locatifs sociaux ou en accession sociale.



PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DU
MONT
VENTOUX

07 sept. > 27 oct. 2024

FESTIVAL VENTOUX SAVEURS

Sentir, goûter et vivre
l'automne autour du Ventoux



RÉGION
SUD



Département
VAUCLUSE



bleu



parcduventoux.fr

SAMEDI 12 OCTOBRE
19h

SAINT-MARCELLIN-LÈS-VAISON

L'auberge des Copains

GILBERT CHIRON CONTE

L'AUBERGE DES COPAINS

L'auberge des Copains, récemment ouverte à Saint-Marcellin grâce à l'impulsion de la commune, accueille pour un repas conté Gilbert Chiron. Il vous y racontera des histoires de Provence dans sa propre langue, un mélange de provençal et de français. Des histoires que vous choisirez dans un panier de feuilles mortes, des histoires de bêtes, des légendes de Provence, des histoires d'amour.

Gilbert arpente les scènes et villages du Vaucluse et d'ailleurs depuis plus de quatorze ans. Il raconte nos gens d'ici, des paysans, des bêtes. Avec la truculence qui le caractérise, ses histoires, ancrées dans la

Provence, font partie d'un patrimoine oral universel et à destination de tous les publics !

Côté cuisine, le chef Siegfried Bariviera vous propose un menu autour du Ventoux avec risotto de petit épeautre, noisette d'agneau et ravioles à la truffe, clôturé par un tiramisu à la châtaigne.

Accès : L'auberge des Copains - 38 rue de la Magdelaine - Saint-Marcellin-lès-Vaison

Tarif : 29 € / pers.

Réservations : 06 89 36 95 08



37

LES 2024 AUTOMNALES

EN VAISON VENTOUX

St Marcellin Les Vaison par "Le comité des Fêtes"



VOS ENFANTS SONT LES BIENVENUS POUR
PARCOURIR LA DESCENTE DES LAMPIONS
DE LA PLACE DU VILLAGE
JUSQU'AU PLATEAU SPORTIF

Menu à 15€
(hors boissons)
Daube maison
Tarte aux pommes
sur réservation
(merci d'apporter
assiettes et couverts)

Samedi 26 octobre 2024

**BUVETTE
SUR PLACE**

dès 18h

EN CONTRE BAS DE LA
PLACE DE LA MAIRIE
AU PLATEAU SPORTIF

LES MARCELLINOIS EN FEU

Merci d'apporter
**"une petite
préparation
dégustative"**
pour l'apéro à
partager
(brasero sur
place)



SPECTACLE FEU ET LUMIERE

A 20H30

Réservation (de préférence par sms) au 06 03 54 27 46
ou à l'Auberge des Copains (restaurant sur la place du village) sur leur temps d'ouverture

Dans le cadre des automnales en Vaison Ventoux

**Vaison
Ventoux**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

**VAISON
VENTOUX**
PROVENCE

14 18

11 NOVEMBRE
COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE

19
18

Gérard RAINERI, Maire de ST MARCELLIN LES VAISON,
et son Conseil Municipal, vous invitent à :

La cérémonie de la commémoration de l'Armistice 1918 :

Lundi 11 novembre 2024 à 9h00
Rassemblement devant l'école de l'Adret.

- 9h00 : Départ du cortège pour le Monument aux Morts devant la chapelle.
- Petit-déjeuner offert par la municipalité au restaurant scolaire.



Mairie de St MARCELLIN LES VAISON

51, rue de la Magdelaine 84110 ST MARCELLIN LES VAISON

TELEPHONE : 09 79 05 60 46 courriel : st-marcellin-vaizon@wanadoo.fr



La
Semaine
Bleue
À tout âge, ensemble !

Semaine Nationale
des retraités et
personnes âgées
du 30 septembre
au 6 octobre 2024



**Bouger
ensemble...
pour entretenir
la flamme !**

www.semaine-bleue.org



Sous le haut parrainage du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
En lien avec la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre



© L'expressions

Dans le cadre de La Semaine Bleue, la Communauté de communes Vaison Ventoux et ses partenaires vous proposent deux rendez-vous pour partager, échanger, réfléchir ensemble.

Mardi 1er octobre

9h30-12h

**MARCHE BLEUE
A LA DÉCOUVERTE DE
RASTEAU ET DE SES PETITES
MERVEILLES**

Gratuit, sans inscription.
Accessible à tous.

 **Lieu de départ : rendez-vous à 9h30 à l'Office de tourisme de RASTEAU, en face de la place et de son parking.**

- **Durée de marche** : 1h30
- **Durée totale** (visite et pauses comprises) : 2h30

Le parcours s'élève facilement par un bel escalier, jusqu'au parvis de l'église où s'ouvre un large panorama sur les Dentelles de Montmirail et le Ventoux.

Par une petite route, il traverse ensuite les vignes pour atteindre la chapelle Saint-Didier et son intérieur plein d'étoiles : une pause bienvenue permettra aussi de la visiter.

Le sentier redescend dans les vignes pour parcourir le sentier de découverte jalonné par les vigneronnes avec de grands panneaux explicatifs de leur art. Il revient ensuite à Rasteau par une petite route, passant devant la chapelle Notre-Dame-des-vignerons.



Marche animée par l'association Le Chemin des chapelles en pays Vaison Ventoux.

Vendredi 4 octobre

14h30

**CINÉ-DÉBAT. PROJECTION DU
FILM DOCUMENTAIRE SUPER
SÉNIORS (sortie nationale)
SUIVIE D'UN ÉCHANGE**

Ouvert à tous, sans inscription.
Tarif : place de cinéma.

 **Lieu : Cinéma Le Florian
à VAISON-LA-ROMAINE**



Quatre « Super Séniors » âgés de 82 à 95 ans se préparent pour les Championnats du monde de la Fédération Internationale de Tennis. Parmi eux se trouvent une Française et le joueur le plus

âgé au monde. Ils veulent vivre pleinement leur vie, frappant des balles et gagnant des matchs. Des personnages hauts en couleurs nous prouvent que le jeu... est la vie. Un documentaire inspirant.

La projection sera suivie d'un échange autour du film, qui témoigne d'une vieillesse vécue selon la métaphore chère à l'anthropologue Bernadette Puyjalon, « comme une bougie dont l'intensité reste la même, quelle que soit la quantité de cire restant sur la bougie ».

CINEMA
Le Florian
Allée Saint Quentin /
84 110 VAISON LA ROMAINE

En partenariat avec
le cinéma Le Florian.



INSCRIPTION POUR LES COLIS DES AINES

Chaque année, la commune offre à nos séniors un colis gourmand de Noël, pour que les fêtes de fin d'année soient placées sous le signe de la joie et de la convivialité.

Ce rendez-vous, incontournable de l'année, est synonyme de partage et d'émotion.

Les conditions d'attribution sont les suivantes : il faut être âgé de 70 ans et plus en 2024 et résider sur la commune.

La municipalité a décidé cette année de vous proposer de choisir :

Un colis gourmand composé de produits régionaux remis lors d'un goûter en compagnie des élèves à la garderie de l'école le **jeudi 12 décembre 2024**.

Ou

Un repas le midi à L'Auberge des Copains, le **Mercredi 18 décembre 2024**

Au menu

Kir vin blanc mûre

Paleron de veau confit

Risotto de petit épeautre de Sault aux girolles

Moelleux à la châtaigne

1 verre de vin et café

Ne souhaitez ni colis ni repas

Votre réponse est attendue au plus tard le
lundi 28 octobre 2024

Merci de déposer ce document complété dans la boîte à lettres de la mairie ou de nous faire un mail :

st-marcellin-vaision@wanadoo.fr





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous
vos déplacements
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;
quelques centimètres d'eau
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas
dans les sous-sols ou
les parkings souterrains



Coupez, si possible et
sans vous mettre en danger,
les réseaux de gaz,
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous
des cours d'eau,
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute
des consignes des secours
et de votre mairie



Contactez les personnes
vulnérables et isolées
en privilégiant les SMS

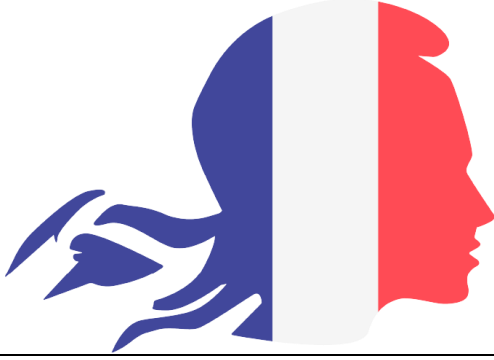


Préparez un **kit d'urgence** contenant
notamment de l'eau, de la nourriture,
les copies des papiers d'identités,
les traitements médicaux... et placez-le
dans un endroit facile d'accès

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr





Compte Rendu du Conseil Municipal

Procès-Verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024 à 18h30

PRESENTS : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Éric, REYNAUD Yohan, ABELY Michel.

ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE UN POUVOIR : POYOL Julie a donné pouvoir à MARCHWACKI Éric.

ABSENTS : COLIN Hubert

Secrétaire de séance : BARNOUIN Karina

Début de séance : 18h45

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

1- Avenants aménagement cuisine du bar-restaurant et travaux :

Avenant pour Habitat Consulting : + 1 922.70 € H.T. pour gouttière et descente zinc

Avenant pour Habitat Consulting : + 1 365 € H.T. pour chéneau en plomb laminé

Devis modification aménagement de la cuisine - Froid Cuisine Industrie : 41 025 € H.T.

Avenant pour Palmeira SAS : + 2 555 € H.T. pour plus-value carrelage et faïence

Les 4 devis sont votés à l'unanimité

2- Récupération des eaux pluviales : Demande de subvention

Monsieur le Maire nous présente l'opération d'installation d'un système de récupération des eaux de pluie et renaturalisation du site. Estimation du coût de l'opération : 54 090 € HT

Une demande d'aide financière sera sollicitée d'un montant de 27 045€ dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024) ainsi qu'une subvention de la région de 10 818 €.

Vote pour à l'unanimité.

3- Personnel : avancement des agents catégorie C et prime inflation

Modification du tableau des effectifs : avancement de grade pour les deux agents techniques : vote pour à l'unanimité

Attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sans dépasser le barème appliqué dans la fonction publique d'Etat et hospitalière

Voté à l'unanimité

4- Action sociale : portage de repas et participation restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Barnouin Karina pour nous présenter les dossiers. Elle nous indique que l'un des deux dossiers ne sera pas étudié car la situation financière du foyer s'est nettement améliorée depuis la demande d'aide.

Le deuxième dossier concerne une demande d'aide pour payer le portage de repas et aux vues de l'examen du dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le coût du portage de repas pour trois mois à condition que la personne recherche et demande toutes les aides possibles dont il peut bénéficier, Madame Barnouin l'aidera si besoin.

5- Loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production des énergies renouvelables

Monsieur le Maire, vice-président du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux, en charge des énergies renouvelables informe l'assemblée que l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 instaure des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de Production d'Énergies Renouvelables (ZAPER). L'objectif est de sortir d'une logique d'opportunité qui démultiplie les contestations et difficultés de développement des différents projets. L'identification des ZAPER doit permettre de faciliter les procédures en orientant les porteurs de projet vers des zones considérées comme à priori favorables suite à une analyse fine et d'une concertation locale. Ce processus devra être renouvelé tous les 5 ans.

Une consultation publique aura lieu le 7 au 22 mars 2024 en mairie et via le site de la commune.

6- Station d'épuration : branchement réseau électrique

Monsieur le Maire nous informe que la station d'épuration ne fonctionne pas actuellement et que suite à une visite du 21/12/23 de l'entreprise ENERSUN qui a fait le diagnostic des pannes et dysfonctionnements nous a établi un devis de réparation d'un montant de 5 421 € H.T. Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose que l'on branche au réseau électrique la station pour pallier les pannes des onduleurs. ENEDIS doit se rendre sur zone pour une estimation.

7- Les Rendez-vous du Parc 2024 :

Monsieur le maire annonce la cinquième édition des rendez-vous du parc et demande au président du comité des fêtes de proposer une soirée comme nous l'avons déjà fait les 2 dernières années au château de Taulignan, ou animation selon leur choix balade, activité pleine nature, visite de site conférence, spectacle ou autre en intégrant les critères indiqués sur le courrier du parc.

8- Questions diverses :

Pour information, l'Association des Parents d'Elèves nous informe de leur soirée Tartiflette, le 17 février 2024 à Crestet : Tarif adultes = 14 €, enfant = 8 €

Levée de séance à 21h55.

M. Gérard RAINERI, Maire

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, REYNAUD Yohan, ABELY Michel, COLIN Hubert, MARCHWACKI Eric, DUTFOY Guillaume

Pouvoir : Mme POYOL Julie a donné pouvoir à M. MARCHWACKI Eric

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

1/ Compte de gestion commune et assainissement 2023 :

Lecture du projet de délibération par Monsieur David MORALES :

| Fonctionnement commune | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 332 413.05 |
| Operations de l'exercice | 260 350.37 | 355 452.45 |
| Totaux | 260 350.37 | 687 865.50 |
| Résultats de clôture | | 427 515.13 |

| Investissement commune | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 48 016.12 |
| Operations de l'exercice | 293 636.26 | 403 668.36 |
| Totaux | 293 636.26 | 451 684.48 |
| Résultats de clôture | | 158 048.22 |

Le compte de gestion communal 2023 est voté à l'unanimité

Lecture du projet de délibération par Monsieur David MORALES :

| Fonctionnement assainissement | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|-----------|---------------|
| Résultats reportés | | 2 106.12 |
| Operations de l'exercice | 16 288.24 | 14 282.47 |
| Totaux | 16 288.24 | 16 388.59 |
| Résultats de clôture | | 100.35 |

| Investissement assainissement | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|----------|------------------|
| Résultats reportés | | 28 823.25 |
| Operations de l'exercice | 9 482.12 | 15 333.00 |
| Totaux | 9 482.12 | 44 156.25 |
| Résultats de clôture | | 34 674.13 |

Le compte de gestion de l'assainissement 2023 est voté à l'unanimité

2/ Compte administratif commune et assainissement 2023 :

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil au moment du vote des comptes administratifs

| Budget principal | Investissement | Fonctionnement | Total |
|---------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Résultat de clôture | 158 048.22 | 427 515.13 | 585 563.35 |

Le compte administratif de la commune 2023 est approuvé à l'unanimité vote pour : 9

| Budget annexe de l'assainissement | Investissement | Fonctionnement | Total |
|-----------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Résultat de clôture | 34 674.13 | 100.35 | 34 774.48 |

Le compte administratif de l'assainissement 2023 est approuvé à l'unanimité vote pour : 9

3/ Affectations des résultats 2023 :

- Proposition de reporter les résultats de clôture 400 868.63 € en recettes de fonctionnement de la commune et 158 048.22 € en recettes d'investissement de la commune. Vote pour à l'unanimité.
- Proposition de reporter les résultats de clôture 100.35 € en recettes de fonctionnement et 34 674.13€ en recettes d'investissement au budget assainissement. Vote pour à l'unanimité.

4/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 :

La commission « finances » propose le maintien des taux pour la taxe foncière (bâti) soit 33.67% et 65.06% pour la taxe foncière (non bâti), Taxe d'habitation (résidences secondaires) 12.78%

Vote pour : 10 abstention : 0 contre : 0

5/ Subventions aux associations et budget assainissement 2024 :

| ASSOCIATIONS | MONTANT SUBVENTION en euros | Vote Pour | Abstention | Contre |
|--|-----------------------------|-----------|------------|--------|
| Assainissement communal | 4 688.53 | 10 | | |
| Marcellinois en fête comité des fêtes | 2 000.00 | 9 | 1 | 0 |
| Société de chasse | 500.00 | 10 | | |
| Association des Parents d'Elèves | 500.00 | 10 | | |
| OCCE coopérative scolaire | 400.00 | 10 | | |
| Souvenir Français, comité de Vaison la Rne | 150.00 | 10 | | |
| Amicale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance du secteur de Vaison la Rne | 150.00 | 10 | | |
| Comité des feux de forêt | 300.00 | 10 | | |
| Association des Parents d'élèves Vaison (cité scolaire) | 80.00 | 10 | | |
| Resto du cœur Vaison | 100.00 | 10 | | |
| TOTAUX | 8 868.53 € | | | |

Monsieur REYNAUD Yohan, Président du comité des fêtes, s'est abstenu pour le vote de la subvention de ladite association.

6/ Budget primitif commune et assainissement 2024 :

Monsieur David MORALES nous présente le budget primitif 2024 de la commune :

| Fonctionnement commune | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Vote des crédits | 682 592.63 | 281 724.00 |
| Reports | / | 400 868.63 |
| Total section fonctionnement | 682 592.63 | 682 592.63 |
| Investissement commune | DEPENSES | RECETTES |
| Vote des crédits | 347 207.32 | 373 853.82 |
| Reports | 184 694.72 | 158 048.22 |
| Total section investissement | 531 902.04 | 531 902.04 |
| TOTAL DU BUDGET | 1 214 494.67 | 1 214 494.67 |

Le Budget primitif communal 2024 est voté à l'unanimité

Monsieur David MORALES nous présente le budget primitif 2024 de l'assainissement :

| Exploitation assainissement | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Vote des crédits | 16 371.00 | 16 270.65 |
| Reports | | 100.35 |
| Total section Exploitation | 16 371.00 | 16 371.00 |
| Investissement assainissement | DEPENSES | RECETTES |
| Vote des crédits | 34 575.13 | 15 333.00 |
| Reports | 15 432.00 | 34 674.13 |
| Total section investissement | 50 007.13 | 50 007.13 |
| TOTAL DU BUDGET | 66 378.13 | 66 378.13 |

Le Budget primitif de l'assainissement 2024 est voté à l'unanimité

7/ Bar restaurant commerce :

- Choix du délégataire et approbation de la convention
M. le Maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur travail d'analyse lors de l'ouverture des candidatures et précise qu'une clause de substitution a été ajoutée aux statuts.

Voté à l'unanimité

- Avenants : une facture du plaquiste ISOPLAQUE pour la pose de cloison montant H.T. 1 250,00 €

Voté à l'unanimité

8/ Phase contractuelle 2023-2025 Département de Vaucluse

Point reporté lors d'un prochain conseil

9/ Rentrée scolaire 2024/2025

Monsieur Marchwacki nous informe que malgré les efforts de Madame BERTRAND Maire de Crestet et Monsieur RAINERI Maire de St Marcellin, nous perdons une classe à la rentrée prochaine par manque d'élèves inscrits sur le R.P.I., une seule enseignante à l'école de St Marcellin pour les maternelles jusqu'au CE1.

Le conseil discute de la possibilité de faire dans une salle de classe de l'école la garderie péri-scolaire, la salle de motricité et/ou une salle de réunion.

10/ Elections européennes

Voir le tableau des inscriptions pour les permanences

11/ Questions diverses :

L'inauguration du restaurant – commerce annoncée le 12 juin sera reportée le 20 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

M. Gérard RAINERI, Maire

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, , ABELY Michel, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume

Pouvoir : M. MARCHWCKI Eric a donné pouvoir à RAINERI Gérard,
REYNAUD Yohan a donné pouvoir à DUTFOY Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

1- Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

Le conseil municipal décide, après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public des propositions de zones d'accélération et après avoir consulté le Parc Naturel régional du Mont Ventoux afin de s'assurer de la compatibilité des zones présentées avec la Charte du Parc, de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe.

Voté à l'unanimité.

2- Avenants restaurant commerce

Froid Cuisine Industrie : pour un meuble et un passe plat = 1500 € TTC en attente du délai, nous reportons ce devis.

Les avenants suivants sont approuvés à l'unanimité :

Habitat Consulting : 228.54 € TTC pose réducteur de pression

Habitat Consulting : 340.39 € TTC déplacer Lave main reprise des réseaux

UGS Habitat : 4 784.34 € TTC Pergola rallongée d'1M vitrage & toiture

UGS Habitat : 11 885.83 € TTC porte grande salle/porte va et vient/porte galandage/comptoir & estrade de bar

M. Klein lot peinture : 1 669.68 € TTC peinture véranda + volets, pose dalles

3- Contrat Vaucluse Ambition

Dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition, M. le Maire propose d'inscrire les opérations suivantes et solliciter le soutien du Département.

- Aménagement centre bourg : création de la voie d'accès en sens unique et d'une plateforme véhicule.
- Ainsi, 20% de l'enveloppe financière sera réservée pour des projets fortement inscrits dans une démarche de transition écologique et énergétique (TEE). A savoir : rénovation thermique salle de réunion, création ilot de verdure. A ce jour, nous sommes en attente de la confirmation sur l'éligibilité des opérations pour la part TEE.

4- Demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse

Courrier de consultation du public par voie électronique jusqu'au 28 juin 2024.

5- Aide sociale : paiement restaurant scolaire.

Une famille en grande difficulté financière ne peut régler le montant dû au restaurant scolaire, M. Le Maire propose que nous partagions la somme de 240 € avec la commune du Crestet pour payer cet arriéré au restaurant scolaire. Pour : 7 voix Contre : 2 voix

6- Elections européennes :

Rappel aux membres du conseil le tableau des permanences et la mise en place à finir.

7- Centre de loisirs :

Monsieur le Maire nous expose que suite à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, Mme JUREN directrice a demandé et obtenu un poste dans une autre école, la nouvelle directrice Mme ALLIBERT prendra ses fonctions en septembre, en conséquence une classe se libère dans l'école et suite à une réunion avec le directeur du Centre de loisirs, Mme Juren, et l' élu en charge de l'école et adjoints, nous pensons que la garderie doit se tenir dans une des classes de l'école pour libérer le restaurant scolaire qui fait office de salle du conseil municipal, bureau de vote et salle des mariages. Il nous faudra installer un visiophone et ouverture du portail à distance (école).

8- Inauguration du restaurant communal : Organisation

Un listing des invités, les officiels parking devant l'école avec Erick à l'accueil et il faudra deux autres personnes pour la barrière de la place coté chemin du puits et parking du bas.

9/ Questions diverses : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

M. Gérard RAINERI, Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, BOLLE Erick, MORALES David, ABELY Michel, MARCHWACKI Erick, REYNAUD Yohan

Absent excusé : DUTFOY Guillaume donne pouvoir à Yohan Reynaud.

Absent : COLIN Hubert.

Secrétaire de séance BARNOUIN Karina

Début de séance 18h30

Validation du compte rendu de la dernière séance.

- Démission d'un conseiller municipal

Madame POYOL Julie souhaite démissionnée de son poste de conseillère municipale. Nous devons procéder à la mise à jour du tableau du conseil comprenant 9 élus. Voté à l'unanimité

- Restaurant communal

Lot N° 1 gros œuvre avenant 10 041€ HT

Voté à l'unanimité

Lot N° 6 avenant 311,22 € HT

Voté à l'unanimité

Lot N° 8 avenant moins-values 1140 € plus-value 450 € pour une clim à l'étage. Voté à l'unanimité
Ajouter 10 semaines de plus au délai initial pour la fin des travaux, sans pénalité.

Voté à l'unanimité.

- Personnel : embauche d'un saisonnier (adjoint technique)

Monsieur le Maire propose l'embauche d'un saisonnier au premier échelon à mi-temps 17h50 par semaine pour suppléer Gérard Pascal durant ses vacances. Il nous faut définir la durée du contrat et les dates. Après discussion, il est décidé de prendre un saisonnier pour une durée de deux mois du 15 juillet au 15 septembre 2024.

Vote : 1 Abstention et 7 voix pour

- Contrat Vaucluse Ambition

Monsieur le Maire lit le courrier réponse du département du Vaucluse, qui acte notre demande de subvention à laquelle on peut prétendre, pour les projets qui figure au contrat.

Vote à l'unanimité.

- Aide sociale : paiement restaurant scolaire

La dette de la famille, en grande difficulté financière qui ne pouvait régler le montant dû au restaurant n'est pas de 240 € mais de 262,50 € plus 97 €. Le président de l'association des parents d'élèves propose de prendre en charge 97 €, et que les communes de Crestet et Saint-Marcellin se partagent la somme de 262,50 € Monsieur le maire propose que l'on accepte de payer cet arriéré qui représente 131,25€.

Voté à l'unanimité

- Elections législatives

Tableau des permanences mise à jour.

- Décision du maire

Montant hors-taxes :

Installation réseau gaz, SARL SATS = 2 284,28 €

Barnum x 2 RUBEE COMPANY = 547,97 €

Apéritif inauguration, LE PATIO = 4 501,52 €

Interphone vidéo école SARL GALIZZI = 4 787 €

Panneaux de signalisation = 146,64 euros

Poteau incendie, SUEZ = 1 943 €

- Questions diverses

Le 29 juin à 11h. Distribution des Calculettes à l'école de CRESTET pour les élèves de CM2.

Monsieur le Maire nous rappelle que la journée des élus aura lieu le 14 septembre Vaison-la-Romaine et il nous demande de composer deux équipes :

1ère équipe : Erick BOLLE, Gérard RAINERI et Monique

2 ème équipe : Karina BARNOUIN, Michel ABELY et Éric MARCHWACKI.

Pour information, lecture du rapport d'intervention de l'électricien à la station d'épuration.

Fin de séance 20h12

M. le Maire, Gérard RAINERI

| |
|---|
| COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024 |
|---|

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, MARCHWACKI Eric

Pouvoir : M. REYNAUD Yohan a donné pouvoir à MORALES David

Absents : Messieurs COLIN Hubert et DUTFOY Guillaume

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

1- Aménagement des espaces publics « Rémy Barnier » terrassement, revêtement de sols, voirie

Une consultation d'entreprise a été lancée (3) et à l'issue nous avons reçu deux offres, l'offre la moins-distante est celle de l'entreprise MISSOLIN Frères : 69 330€ HT .

Voté pour à l'unanimité.

Cette opération pourra bénéficier du soutien financier du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

2- Stockage des eaux pluviales et végétalisation du site

A l'issue de la consultation auprès des entreprises de BTP, l'offre commerciale la plus avantageuse est celle de SAS TEYSSIER pour un montant de 49 940€ HT. Pour la partie végétalisée, le paysagiste M PASCAL Damien pour un montant de 3 700€ HT.

Voté pour à l'unanimité

Cette opération a reçu l'obtention de la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour un montant de 27 034.18€

Une seconde demande de subvention a été déposée auprès de la Région, toujours en cours d'instruction. A la question doit-on réaliser les travaux sans avoir la réponse hypothétique de la Région :
Pour six voix Contre : une voix

3- Restaurant scolaire

M.le Maire informe l'assemblée délibérante que l'Association des Parents d'Elèves ne pourra plus assurer correctement la gestion du restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2024.

Mme le Maire de Crestet propose de prendre en charge ce service, les inscriptions se feront en ligne sur le portail ARG, idem pour le centre de loisirs qui reste à la charge de St Marcellin.

4- Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la procédure il s'avère nécessaire de reprendre les modalités de concertation et de réaliser une exposition par voie d'affichage, sur le parvis de la mairie.

Studio Cap, notre bureau d'urbanisme, a réalisé un devis pour les panneaux d'affichage : 1 920€ HT. Vote pour à l'unanimité.

5- Avenant 1 contrat d'affermage portant sur la gestion et l'exploitation d'un commerce bar restaurant

Les restaurateurs souhaiteraient louer la pièce au-dessus du restaurant afin d'entreposer du matériel. Au regard de la pièce et de sa superficie, M. le Maire propose 10€ HT/mois, soit un montant cumulé de 310€ HT/mois.

Voté pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

M. Gérard RAINERI, Maire